

# LE PARC TEN REUKEN

## Fiche 12 – Situation des zones de confort potentielles

### 1. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

**Commune** : Watermael-Boitsfort

**Superficie** : 3 hectares 12 ares

**Vocation** : Parc paysager

**Caractéristiques** : Grand espace de pelouse agrémenté de 2 étangs artificiels longés de sentiers.

**Situation** : Le parc du Ten Reuken est entouré par l'avenue du grand Forestier au Nord-Ouest et le Tenreuken au Sud-Est.

**Equipements** : Aucun équipements particuliers mis à part des poubelles et des bancs.

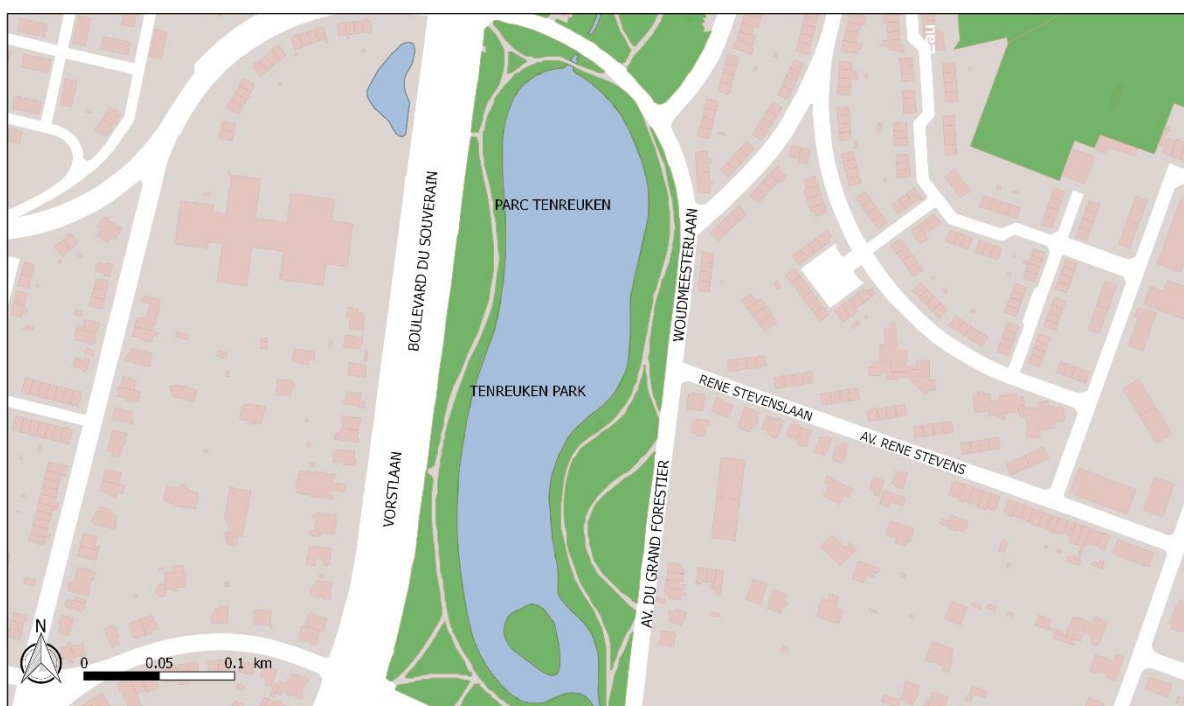
**Entrées** : Accessible toute l'année par trois entrées : une à sa pointe nord et 2 autres à sa pointe sud.

**Population** : La densité de la population aux alentours du parc est variable, le maximum se situe entre 40 et 80 hab/ha.

**Statut** : Natura 2000, Site inventorié

**Gestionnaire** : Bruxelles Environnement

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale



#### Légende

- Espace vert
- Eau de surface



Réalisé avec / Verwezigd door middel van Brussels Urbis 4-0  
Distribution / Verspreiding & Copyright CIRB-CIBG  
Flow de plan / Afbegrand : © TGH-IGC

Figure 1 : Localisation de la zone. Source : Bruxelles Environnement, 2015

## 2. SITUATION ACOUSTIQUE

### 2.1. POINTS DE MESURES

**Bureau d'étude : AIB-VINÇOTTE ECOSAFER S.A.**

**Dates de la campagne :** du 24 novembre au 2 décembre 2004

- Avant prolongation de la ligne de tram 94 : du 24 novembre au 2 décembre 2004
- Après la prolongation (H. Debroux) : du 24 septembre au 8 octobre 2007

**Types de mesures :**

- Courtes durées : 16 points (2004)
- Longues durées : 0 point (2004) et 1 point (2004), 1 point (2007) et 1 point (2007)

**Conditions météo :** Absence de précipitation, vent faible ou nul

### 2.2. CONSTATS

Les niveaux de bruit  $L_{Aeq}$  relevés dans le parc varient entre **55 et 70 dB(A)** pour 2004 et entre **50 et 68 dB(A)** pour 2007. Globalement, les niveaux relevés du côté du boulevard du Souverain sont supérieurs à 60 dB(A) (zone bleue) avec des maxima atteignant les 70 dB(A) à hauteur des chemin d'accès donnant sur le boulevard (zone mauve). Du côté de l'avenue du Grand Forestier, les niveaux sont inférieurs à 60 dB(A) (2004, zone orange-rouge) voire inférieurs à 55 dB(A) (2007, zone jaune-orangée).

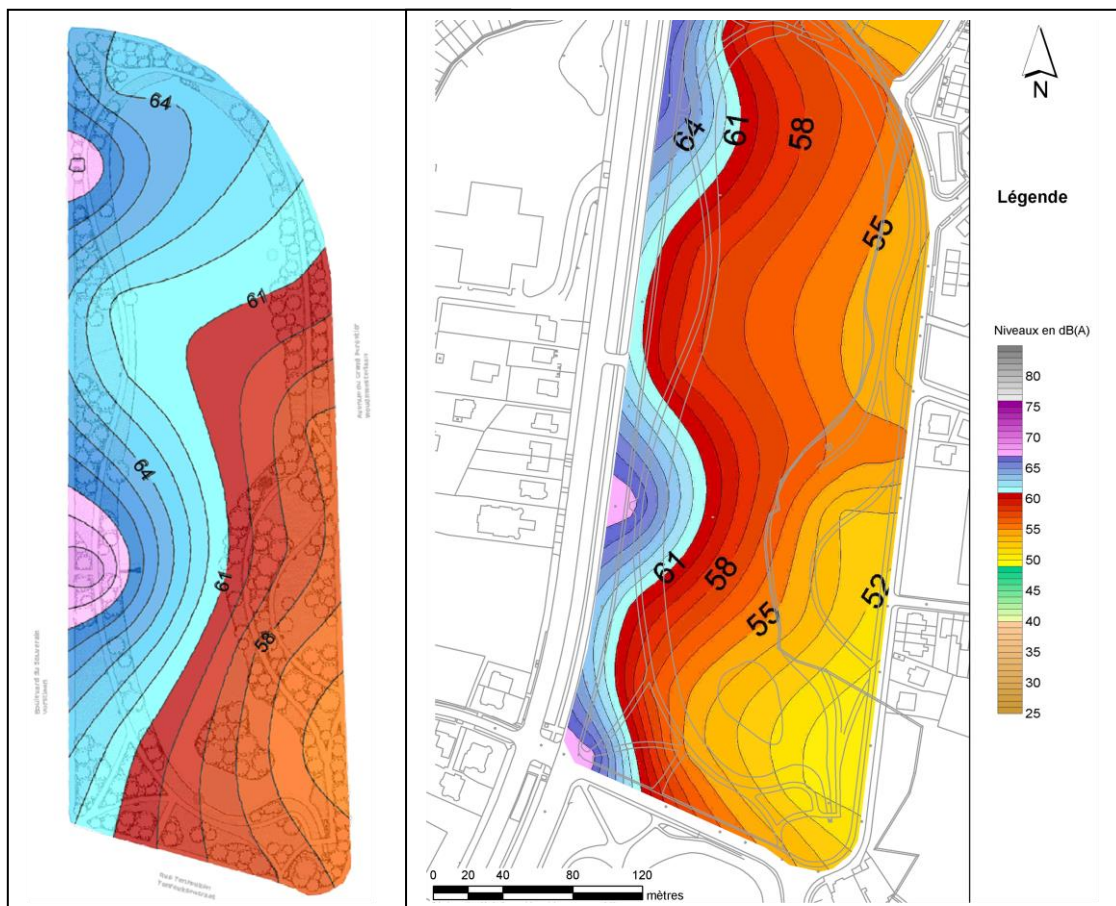


Figure 2 : Niveaux sonores  $L_{Aeq}$  dB(A) – 2004 et 2007 journée/semaine.  
Source : AIB-VINCOTTE ECOSAFER S.A. 2004-2007.

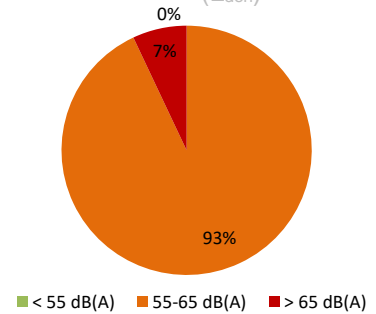
### 2.3. VALIDATION DU POINT NOIR

Les valeurs sonores  $L_{Aeq}$  mesurées dans le parc Ten Reuken ont été confirmées par l'étude réalisée par le BRAT en 2010 dans les espaces verts de Bruxelles ( $L_{den}$ , voir référence).

Aucune zone du parc n'est soumise à des valeurs sonores inférieures à 55 dB(A). 93% de la superficie du parc Ten Reuken détiennent des niveaux sonores compris entre 55 et 65 dB(A). Les 7% restants ont un niveau sonore supérieur à 65 dB(A).

Le parc est donc considéré comme un point **noir acoustique** dont l'assainissement est **prioritaire**.

Ambiance sonore du parc du Ten Reuken ( $L_{den}$ )



## 3. FACTEURS INFLUENÇANT LE BRUIT

### 3.1. TOPOGRAPHIE ET PROFIL DES LIEUX

Le chemin autour de l'étang se situe un mètre plus bas que les voiries entourant le parc. Ce parc, pratiquement plat, ne présente donc pas d'obstacles à la propagation du son.

### 3.2. AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES A PROXIMITE

Le parc de Ten Reuken est longé à l'ouest par le boulevard du Souverain. Ce boulevard, en asphalte, était à l'époque des mesures en 2004 composée de deux fois trois bandes et supportait un trafic routier important. Après les travaux (tram 94) et le rétrécissement de la voirie (deux fois deux bandes), le bruit émis par cette route régionale a diminuée (valeurs mesurées en 2007).

Les voiries situées à l'est, l'avenue du Grand Forestier (pavé béton), et au sud, la rue Ten Reuken (asphalte), sont de moindre importance (deux fois une bande) et non prioritaires. Toutes ces voiries sont limitées à 50 km/h.

Il y a deux feux à proximité du parc : au croisement du boulevard du Souverain et de la rue Ten Reuken (extrémité sud) et au croisement du boulevard du Souverain et de l'avenue du Grand Forestier (extrémité nord).